

COURRIEL

Montréal, le 17 novembre 2017

Objet : Demande d'accès concernant le 6500 Route Transcanadienne à Pointe-Claire

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 6 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Deux réponses ont déjà été déposées sur notre site internet les 27 juillet 2015 et 4 avril 2016. Nous vous invitons à les consulter à l'adresse :

<http://www.demandesinfos.mddelcc.gouv.qc.ca/>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Falardeau pour :

M^{me} Nezha Boumchagdidin
Responsable
Loi d'accès aux documents

p. j.